

# Demande d'avis avant dépôt de dossier

[Retour au sommaire](#)

Général ⌵ Manifestation sportive ⌵ Homologation de circuit ⌵ Manifestation non revendicative ⌵

Depuis le 14 novembre 2024 (mise à jour v7.030), les organisateurs de manifestations sportives peuvent demander des avis aux mairies et à la fédération délégataire avant l'envoi du dossier au service instructeur.

## Fonctionnement général

Les avis peuvent être demandés en cliquant sur une des actions disponibles correspondantes :

**Actions disponibles**

---

Retrouvez ici toutes les actions disponibles liées à ce dossier

- Demander l'avis à la fédération délégataire
- Demander l'avis à toutes les mairies concernées

Une fois des avis demandés vous retrouverez les avis dans le nouvel onglet (Pré instruction) :

✉ Messagerie   📄 Détail du dossier   🗺️ Cartographie   📄 RNR   📎 Pièces jointes   📧 **Pré instruction**

---

🕒 42131 LA VALLA-EN-GIER

### État de l'avis

➡ À rédiger

Demandé par la structure organisatrice : Club forml... le :	13 novembre 2024	🕒
Date de demande de l'avis :	13 novembre 2024 14:16	
Avis attendu avant le :	4 décembre 2024	?
Date de rendu de l'avis :	Pas encore rendu	

### Objet de la demande

Préciser l'objet de la demande

+

➤ Relancer cette demande d'avis non reçue

L'objet de la demande peut être précisé et une relance peut être effectuée si aucune réponse n'est fournie par le service consulté.

À noter que si aucune personne n'est inscrite dans le service, vous aurez une alerte :

ⓘ

Pas de compte agent dans ce service  
Ce service ne peut pas traiter cette demande d'avis, car aucun compte agent actif n'y est rattaché.  
Veuillez prendre leur contact afin de solliciter la [création d'un compte agent](#)<sup>2</sup>

## Avis envoyés aux mairies

Les avis seront envoyés à toutes les mairies concernées. Si vous ajoutez de nouvelles communes à votre dossier, vous devez faire votre demande en cliquant à nouveau sur "Demander l'avis à toutes les mairies concernées"

NB : Les demandes d'avis ne sont pas obligatoires pour le dépôt, mais vivement recommandées afin de fluidifier l'instruction de votre dossier. Et peuvent être demandées avant le dépôt du dossier ( action "envoi de la demande" en ligne) sans contrainte de délai.

## Avis envoyé à la fédération délégataire

L'avis peut être demandé 30 jours avant la date limite de dépôt de votre dossier si ce dernier entre dans tous les cas suivants :

- le dossier nécessite une preuve de demande d'avis auprès de la fédération délégataire,
- le dossier n'est pas inscrit au calendrier officiel de la fédération délégataire,
- vous n'avez pas signé de convention avec la fédération délégataire (cas particulier des fédérations agréées du ministère pouvant signer une convention avec une fédération délégataire)

Si le délai de 30 jours avant la date limite de dépôt est dépassé, la pièce jointe « Preuve de dépôt de la demande d'avis de la fédération délégataire » devient obligatoire.

Si vous avez effectué la demande d'avis auprès de la fédération délégataire via la plateforme dans le délai de 30 jours alors la pièce jointe « Preuve de dépôt de la demande d'avis de la fédération délégataire » disparaîtra de l'onglet des pièces jointes attendues.

À noter que contrairement aux simples dossiers de déclaration sans compétition (randonnées) le dépôt de votre dossier est conditionné à la présence de demande d'avis à la fédération délégataire de la discipline de la manifestation ou au dépôt de la pièce jointe « Preuve de dépôt de la demande d'avis de la fédération délégataire ».

## Quels sont les impacts pour les Services consultés ?

Les fonctionnalités des avis en pré-instructions de la part des organisateurs sont exactement les mêmes que les avis en instructions de la part des services instructeurs (Préfecture par exemple).

Cependant une fonctionnalité supplémentaire d'historisation du dossier a été créée pour apprécier pleinement les modifications du dossier apportées par l'organisateur pendant la période entre sa demande d'avis avant le dépôt du dossier en instruction et le dépôt effectif.



Champ	Date	Ancienne donnée	Nouvelle donnée
Commune traversées	13 novembre 2024 14:28	Alleyrac,Andelu,Colombier,Doizieux,Graix,La Valla-en-Gier,Véranne	Alleyrac,Andelu,Colombier,Doizieux,Graix,La Valla-en-Gier,Saint-Étienne,Véranne
Vous êtes affiliés à une fédération délégataire de la discipline et la manifestation est inscrite sur son calendrier	13 novembre 2024 14:14	Vrai	Faux

## Quels sont les impacts pour les Services instructeurs ?

Les avis demandés en pré-instruction seront disponibles pour les instructeurs du dossier après le dépôt de ce dernier dans la limite des portées géographiques des services consultés concernés. Par exemple seules les mairies du département de l'instructeur seront visibles. Idem pour les fédérations de son département ou de sa région, ou la fédération nationale le cas échéant.